

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Dominique ROULLIER

Profession: secrétaire de l'association Barbazan Pétanque

Domicilié(e) : 29, Impasse du Bourguet 31510 BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à Barbazan (parc des Thermes).

Du 09 avril 2024 à 08 heures 00

Au 09 avril 2024 à 23 heures 00

Pour le motif concours qualification départemental de pétanque

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 16 janvier 2024

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ

Article unique - Monsieur Dominique ROULLIER 29, Impasse du Bourguet 31510 BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 09 avril 2024 à 08 heures 00

Au 09 avril 2024 à 23 heures 00

Pour le motif concours qualification départemental de pétanque à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 16 janvier 2024

Le Maire

